

Traduction :  
seule la version allemande fait foi



Secrétariat du Conseil Rhénan · Rehfusplatz 11 · D-77694 Kehl

Madame la Chancelière  
Dr Angela Merkel  
Bundeskanzleramt  
Willy-Brandt-Straße 1  
10557 Berlin  
ALLEMAGNE

Interlocuteur : Christian Kleinert  
Coordinateur du Secrétariat permanent

Téléphone : +49 (0) 7851 7407 42  
E-Mail : kleinert@oberrheinrat.org

Kehl, le 10 mars 2021

**Assurer la perméabilité des frontières pour les travailleurs et, lorsqu'il existe des motifs justifiés, pour d'autres types de personnes, tout en maintenant une gestion efficace de la pandémie**

Madame la Chancelière,

En sa qualité d'assemblée des représentants élus de la région trinationale, le Conseil Rhénan s'est résolument engagé l'année dernière pour que la réalité de vie de la population dans la région frontalière soit prise en compte lors des prises de décision des mesures de lutte contre la pandémie.

Suite au classement de la France et de la Suisse en zones à risque par les autorités allemandes en octobre 2020, une solution pragmatique a été créée avec la « règle des 24 heures », qui a permis de maintenir une grande partie de la vie quotidienne transfrontalière des habitants de la région. Le Conseil Rhénan a explicitement salué cette approche, tout comme le « modèle suisse » visant à assurer les échanges étroits dans les régions frontalières, lors de sa séance plénière du 7 décembre 2020.

Nous sommes convaincus que les mesures de lutte contre la pandémie doivent être alignées aux taux d'incidence locaux. Les pandémies ne connaissent pas de frontières nationales ; au contraire, les échanges transfrontaliers et une bonne coordination des mesures pour les maîtriser sont essentiels pour affronter ensemble cette situation de crise. Pour nous, cela constitue l'une des leçons les plus importantes à tirer de la gestion de la pandémie au printemps 2020.

Dans ce contexte, nous tenons à exprimer notre inquiétude quant au risque de nouvelles restrictions dans la région frontalière, qui pourraient résulter de la classification de la France ou de la Suisse comme zone à forte incidence ou zone touchée par les mutations du virus. Le classement du département de la Moselle, frontalier de la Rhénanie-Palatinat et de la Sarre, dans la troisième catégorie, le 28 février 2021, a renforcé cette inquiétude. Près de 100 000 travailleurs frontaliers se déplacent habituellement entre les trois pays pour aller travailler dans la région du Rhin supérieur - dont 27 500 entre l'Allemagne et la France et 36 000 autres entre l'Allemagne et la Suisse. Les personnes concernées sont des salariés du secteur des

services et de l'industrie, mais aussi de nombreuses institutions vitales (domaine de la santé, établissements scolaires...).

Face à cette situation, nous appelons les autorités fédérales allemandes à tenir compte de la spécificité des territoires frontaliers dans le processus d'évaluation de la situation épidémiologique en France et en Suisse, si un classement comme *Hochrisikogebiet* devait être envisagé. De même que le zonage des *Virusvariantengebiete* se fait selon une maille fine, il serait pertinent que toute décision de classement de territoires français ou suisses comme *Hochrisikogebiet* tienne compte des indicateurs propres aux Départements et cantons frontaliers, a fortiori si le taux d'incidence sur ces territoires devait demeurer plus faible qu'à l'échelle nationale/fédérale.

Si des tests de dépistage à la Covid-19 réguliers ou même tous les 48h s'avéraient nécessaires en raison de règles d'entrée sur le territoire plus strictes, il faudrait assurer des capacités de dépistage suffisantes et bien accessibles pour ce groupe de personnes. Selon nos estimations, l'offre existante, par exemple dans les centres de dépistage des *Landkreise*, ne pourra couvrir la demande supplémentaire. Par ailleurs, bien qu'ils soient généralement situés au centre du *Landkreis*, les centres ne sont pas nécessairement accessibles aux travailleurs frontaliers sans de longs détours.

Il serait donc judicieux de mettre en place des stations de test mobiles près de la frontière dans les trois pays (DE/FR/CH). Des exemples positifs en ce sens peuvent déjà être trouvés à la frontière germano-tchèque ou encore dans la ville de Kehl et à Sarrebruck où ont été mis en place des centres de test rapides pour les travailleurs frontaliers. Cependant, en plus des communes et des Länder, le gouvernement fédéral a également une responsabilité particulière en raison de l'importance de la coopération transfrontalière pour l'ensemble du pays.

Lorsque des mesures sont prises, les effets à long terme doivent toujours être pris en compte. Des entraves supplémentaires imposées aux flux de travailleurs frontaliers, qui se manifesteraient aussi dans les transports publics transfrontaliers en raison de l'interdiction de transport pour les personnes en provenance d'une zone touchée par les mutations du virus, risquent de nuire à l'attractivité de ce statut de manière durable : au vu des expériences frontalières de ces derniers mois, les personnes concernées risquent de concentrer leurs vies professionnelle et personnelle à nouveau dans un même pays. Une telle « renationalisation » serait non seulement en contradiction avec l'idée de base de l'intégration européenne, mais aurait également un impact négatif sur la pénurie de main-d'œuvre existante en Allemagne et en Suisse ainsi que sur le taux de chômage sur le territoire français.

Au-delà du groupe des travailleurs frontaliers, il convient d'examiner si une offre de dépistage intensifiée pourrait également être ouverte à d'autres types de personnes : les familles et les couples résidant dans plusieurs pays ou les personnes recevant un traitement médical sur le territoire allemand ne représentent qu'une partie des cas à examiner, qui relèvent actuellement du champ d'application exceptionnel de la « règle des 24 heures ». Une concentration d'assouplissements sur des questions économiques serait

Traduction :  
seule la version allemande fait foi



certainement accueillie de manière ambivalente par la population de la région frontalière - à l'image de la situation au printemps 2020.

Nous appelons donc vivement le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements des Länder du Bade-Wurtemberg et de la Rhénanie-Palatinat à examiner et, le cas échéant, à tenir compte de ces aspects dans le cadre de classements supplémentaires en zone à forte incidence ou en zone touchée par les mutations du virus dans la région frontalière franco-germano-suisse et de les inclure en conséquence dans les mesures à prendre.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Chancelière, l'expression de notre très haute considération.

**Dr Christian von Wartburg**  
Président du Conseil Rhénan  
Grand Conseiller du canton de Bâle-Ville

**Theo Kautzmann**  
Vice-Président du Conseil Rhénan  
Représentant de la ville de Landau i.d. Pfalz

**Claudine Ganter**  
Vice-Présidente du Conseil Rhénan  
Conseillère régionale du Grand Est

**Josha Frey**  
Vice-Président du Conseil Rhénan  
Membre du Landtag du Bade-Wurtemberg

**Copie**

Winfried Kretschmann, Ministre-Président du Bade-Wurtemberg  
Malu Dreyer, Ministre-Présidente de la Rhénanie-Palatinat